

Olivier Baltus
Rue au Thier 78
4870 TROOZ

Trooz, le 3 avril 2018

Commune de Trooz

A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Echevins
Rue de l'Eglise 22
4870 TROOZ

Monsieur le Bourgmestre,

Madame et Messieurs les Echevins,

Monsieur le Président du CPAS,

Au terme du point 9 consacré à la présentation du rapport d'activité 2017 de la CCATM lors du Conseil communal du 29 janvier 2018, l'Echevin en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Monsieur Christophe Marck annonçait publiquement qu'il allait réunir la Commission relative à ces matières courant mars.

Via un sms du 22 mars, il m'informait personnellement que la Commission se réunirait courant avril, invoquant un colloque sur la mobilité auquel il doit participer et dont il pourrait ensuite parler. Enfin, juste avant le Conseil communal de ce 26 mars, Christophe Marck m'informait verbalement que la réunion se tiendrait « fin avril début mai », ajoutant qu'il y serait exposé « tout ce qui a été fait ».

Lui rappelant mon souhait d'être avant tout informé de la politique communale en la matière, et donc des perspectives à venir, lui manifestant aussi mon impatience au vu du temps passé et des élections qui approchent, Monsieur l'Echevin a clairement répondu qu'il n'exposerait – évidemment – pas sa « stratégie ».

Ces échanges font apparaître dans le chef de Monsieur Marck un mélange des genres qui me paraît particulièrement regrettable. L'Echevin présidant la Commission communale portant sur les matières dont il a la charge n'a – évidemment – pas à influencer ou limiter le périmètre de travail en fonction de son appartenance politique et de sa stratégie de campagne.

Comme vous le savez, l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont des déterminants importants de l'organisation et du fonctionnement de notre communauté. Plus que jamais, il est utile de les prendre en compte afin de préserver les ressources et d'orienter notre modèle de développement vers plus de soutenabilité. Notre commune de Trooz, de par son histoire et les particularités de sa configuration territoriale, est particulièrement sensible à ces enjeux. La réunion de la Commission traitant de ces matières, si elle parvient à se réunir cette seule fois en toute fin de législature, ne peut se limiter à présenter les projets en cours et à venir, aussi concrets soient-ils ; elle n'aura d'intérêt et

de légitimité que si elle informe clairement des enjeux urbanistiques et la manière dont les autorités communales dans leur ensemble entendent y répondre.

Afin de faire de cette réunion de Commission une rencontre utile et constructive, et que des réponses précises puissent - au nom de la majorité - être données aux questions, une pré-réunion pourrait être organisée rapidement afin d'évoquer ces enjeux et les principales questions qui se posent.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Monsieur le Président du CPAS, mes meilleures salutations.

Olivier Baltus
Conseiller communal